

Article 6 – Devis de travaux

Projet relatif aux travaux de réaménagement de la rue du Pont à Beggen

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 6.091.000 € TTC relatif à l'exécution des travaux de réaménagement de la rue du Pont.

Le projet de réaménagement de la rue du Pont et du parking P&R adjacent prévoit un renouvellement et renforcement des infrastructures avec réaménagement en surface de la rue et du parking selon les détails repris ci-dessous. La rue, ainsi que le parking adjacent se situent sur une parcelle appartenant à la Ville de Luxembourg, faisant cependant partie du territoire communal de Walferdange.

Le réaménagement en surface s'inscrit dans les négociations avec la commune de Walferdange dans le cadre de l'agrandissement de la station d'épuration (STEP) de la Ville à Beggen. Cet agrandissement nécessite la prise en compte de terrains supplémentaires sur le territoire de la commune voisine, notamment au droit de l'actuel parking P&R géré par la Ville, et lors des négociations avec la commune de Walferdange, la Direction Energie et Environnement a proposé un projet de réaménagement permettant le déplacement du parking et l'intégration d'une piste cyclable. Le renouvellement des infrastructures, initialement défini dans le futur projet de travaux d'infrastructures de la rue de Beggen, a été intégré dans le présent projet et adapté au réaménagement, par souci de cohérence.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

Services VdL :

Service Canalisation :

Le réseau d'eaux pluviales est prévu d'être remplacé pour des raisons hydrauliques sur toute la longueur de la rue du Pont. En outre, un nouveau raccord entre les deux collecteurs principaux d'eaux usées, en provenance de la rue de Beggen, et la station d'épuration (STEP) est nécessaire du fait du projet de l'extension de ladite station.

Service Eaux :

- Remplacement de la conduite principale et des raccordements vétustes de maisons.

Service Technologies de l'Information et de la Communication – TIC :

- Renforcement et extension du réseau de fibre optique de la Ville.
- Extension du réseau Wifi.
- Raccordement de la station d'épuration au réseau de la Ville.
- Régularisation des armoires par interposition d'un compteur électrique entre le réseau électrique (appartenant à Creos S.A.) et le réseau TIC.

Service Voirie :

Les travaux de réaménagement en surface seront réalisés dans le cadre de la viabilisation du PAP-STEP.

Le réaménagement en surface s'inscrit dans les négociations avec la commune de Walferdange dans le cadre de l'agrandissement de la station d'épuration (STEP) de la Ville à Beggen. Etant donné que la parcelle concernée se trouve sur le territoire de la commune de Walferdange, le

projet a été développé en étroite collaboration avec les responsables techniques de la commune voisine.

Le réaménagement du projet prévoit entre autres:

- Renouvellement du revêtement et du coffre de la chaussée dans la rue du Pont.
- Réagencement des places de stationnement.
- Réfection respectivement construction de trottoirs en enrobés.
- Construction de la première phase d'une piste cyclable aux abords du futur parking.
- Mise en oeuvre d'une clôture de séparation entre le nouveau parking et la nouvelle station d'épuration (STEP).
- Aménagement des passages piétons selon les dernières directives du ministère.
- Aménagement d'une station Vel 'OH !.
- Création de surfaces de verdure.

Service Eclairage public :

Les travaux du Service Eclairage Public seront réalisés dans le cadre de la viabilisation du PAP « STEP ». Remplacement du câblage de l'éclairage public et des lampadaires.

Régularisation des armoires par interposition d'un compteur électrique entre le réseau électrique (appartenant à Creos S.A.) et le réseau d'éclairage public.

Pose d'un éclairage spécifique visant à augmenter la visibilité des piétons aux passages piétons.

Pose d'une gaine de réserve.

Le devis de l'ensemble des travaux se présente comme suit :

Services	Article budgétaire	Devis estimatif arrondi TTC	Crédits prévus au budget 2023 TTC	Crédits supplémentaires à voter au budget 2023 TTC	Crédit arrondi des exercices suivants TTC
Canalisation	4/520/222100/20038	2.859.000 €	0 €	0 €	2.859.000 €
Eaux	4/630/222100/20038	131.000 €	0 €	0 €	131.000 €
Voirie	4/624/221313/20038	2.947.000 €	0 €	0 €	2.947.000 €
Eclairage public	4/640/222100/20038	64.000 €	0 €	0 €	64.000 €
TIC	4/120/222100/20038	67.000 €	0 €	0 €	67.000 €
Serco	4/130/221313/20038	23.000 €	50.000 €	0 €	23.000 €
Total part VdL		6.091.000 €	0 €	0 €	6.091.000 €

Aucun crédit supplémentaire n'est à voter par le conseil communal au budget 2023. Le montant de 6.091.000 € TTC est à imputer aux articles respectifs du budget extraordinaire des services concernés des exercices 2024 et suivants.

Réf : 83/2020/25

Commisson des services techniques 26.10.2023

Projet relatif à la construction de 2 maisons unifamiliales au 147, rue de Neudorf à Luxembourg-Neudorf

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 2.016.888,59 € TTC relatif à la construction de 2 maisons unifamiliales au 147, rue de Neudorf à Luxembourg-Neudorf.

Le projet comprend la construction de deux maisons unifamiliales à trois chambres à coucher.

Le niveau du rez-de-chaussée de chaque maison est en bel étage afin de s'harmoniser avec les niveaux des maisons existantes. Cette partie du rez-de-chaussée comprend une chambre avec salle de douche privative et un WC séparé. L'entrée avec un espace de rangement ainsi que l'espace cave, vélos et poubelles bénéficie d'un accès de plain-pied depuis la rue. Dû à la topographie du terrain, le côté arrière du rez-de-chaussée est partiellement enterré et comprend les locaux techniques. L'accès à la terrasse se fait depuis le 1^{er} étage.

Le 1^{er} étage comprend l'espace de vie traversant composé d'une cuisine avec cellier, d'un espace salle à manger et d'un séjour avec accès à la terrasse privée de la maison. Le 2^e étage comprend deux chambres à coucher et une salle de bains avec un espace pour un lave-linge.

Les façades sont enduites de teinte claire. Afin de garder une unité avec les maisons voisines, des éléments décoratifs encadrent les ouvertures et la ligne de socle est prolongée en façade rue. Les encadrements de largeur variable donnent une identité propre aux deux maisons et rappellent les éléments décoratifs présents sur les façades des maisons voisines.

Les toitures sont mansardées et revêtues d'ardoises. Les lucarnes en toiture sont proposées proportionnellement aux ouvertures en façade. Elles sont plus étroites pour les façades côtés rue et latérale et plus ouvertes en façade arrière.

Les maisons auront une classe de performance énergétique AA et AB, respectivement pour la maison 1 et 2. La production de chaleur et d'eau sanitaire de chaque maison sera assurée par une pompe à chaleur air/eau de type combinée. Un système de ventilation mécanique avec récupération de chaleur à haut rendement sera installé.

Le devis de l'ensemble des travaux se présente comme suit :

Devis	
I. Travaux préparatoires et autres	00,0 €
II. Coûts de la construction	1.288.420,59 €
III. Premier équipement	20.000,00 €
IV. Aménagements extérieurs	75.258,00 €
V. Divers et imprévus (sur II)	69.183,93 €

VI. Hausse légale des prix (2,5% sur II-IV)	69.183,93 €
VII. Honoraires et frais connexes	216.650,61 €
VIII. TVA 16% sur travaux I-V	243.527,43 €
IX. TVA 16% sur honoraires	34.664,10 €
TOTAL TTC	2.016.888,59 €

Le financement du projet se fera à charge de l'article 4/612/221312.22036 du budget extraordinaire des exercices 2023 et suivants.

55a/2022/9-5

Commission du développement urbain 05.12.2023